

Monsieur CHYNECK, rapporteur, rappelle à l'assemblée que le système de vente des tickets-repas à la cantine scolaire a été supprimé pour la rentrée scolaire 1981/1982 et qu'une carte mensuelle est désormais mise en vente.

Il informe le Conseil que de nombreux tickets-repas à 12 F 00 sont encore détenus par les familles et qu'il conviendrait de les rembourser.

Un regroupement de ces tickets a été réalisé en Mairie. A cet effet, les familles détentrices ont été informées par voie de presse afin de remettre les tickets en Mairie pour le 17 Octobre 1981.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- de faire procéder au remboursement des anciens tickets-repas à 12 F 00 de la cantine scolaire encore détenus par les familles.